



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 12 octobre 2016

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau  
Délégation Territoriale de Metz

La responsable de l'unité police de l'eau

à

Affaire suivie par Antoine SCHWARTZ  
antoine.schwartzr@moselle.gouv.fr  
03 87 28 30 87

SNCF Réseau – INFRAPOLE Lorraine  
UMV METZ  
5 impasse Sugnon  
57950 Montigny - les - Metz

**Objet :** Dossier de déclaration concernant les travaux de stabilisation et protection des berges du ruisseau Kallenbach en bordure de la ligne SNCF n° 172000 de Rémilly à Stiring Wendel.

**Réf :** AS/SGMS

**P.J :** – 1 récépissé de déclaration  
– 1 fiche descriptive des travaux

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

- **Le projet de stabilisation et de protection des berges du ruisseau du Kallenbach suite à un risque d'affaissement du talus provoqué par des infiltrations d'eau vers la voie ferrée de la ligne SNCF n° 172000 de Rémilly à Stiring Wendel et un enjeu de sécurité publique.**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **05 octobre 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57- 2016 - 00398**
- Dossier réalisé par : **SNCF INFRAPOLE Lorraine UMV METZ**

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «**récépissé de déclaration**» clôturant son instruction administrative. Dès lors, vous **pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Copie transmise pour information :  
- ONEMA – Patrice MULLER

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE POTIER

